

COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON.

Date de la convocation : 03/04/2019 Date d'affichage : 10/04/2019 Nombre de membres en exercice : 8	Nombre de membres présents : 6 Pouvoirs : 1 Votants : 7
--	--

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Jean-Pierre ROCIPON Hervé MANDON Jean-François ESNAULT	Jean-Raymond LEPATRE Rodolphe RENAI Muguette LEPATRE	Joël VAJOU	Jérôme JUMEAUX donne pouvoir à Hervé MANDON.

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

Jean-François ESNAULT a été nommé secrétaire de séance.



Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu,

✓ **Election du 1^{er} Adjoint**

Suite à une erreur de procédure, la sous-préfecture de PROVINS, nous demande de procéder à nouveau à l'élection du 1^{er} Adjoint,
Après la démission de M. Frédéric EYMA le 25 Septembre 2018, le poste de 1^{er} Adjoint est vacant.

M. le Maire propose de garder le nombre de deux adjoints et demande à Hervé MANDON passé d'office 1^{er} Adjoint, s'il veut garder cette place, ce dernier refuse et demande à rester au poste de 2^{ème} adjoint.

M. Le Maire propose d'élire un 1^{er} Adjoint, et demande qui est volontaire.

M. Rodolphe RENAI se propose volontaire. Un vote à bulletin secret est effectué.

Dans l'urne se trouve 7 bulletins

POUR : 7 CONTRE : 0 NUL : 0 BLANC : 0

M. Rodolphe RENAI est élu à la majorité absolue et prend donc le poste de 1^{er} Adjoint est sera rémunéré à hauteur de 6.6% du taux de l'indemnité brut mensuelle en cours pour les adjoints au maire.

Un arrêté fixant les délégations consenties au 1^{er} Adjoint sera pris.

M. Rodolphe RENAI remercie les membres du conseil pour leur confiance.

Le Conseil municipal,

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion de la commune à l'unanimité des membres présents et représentés
- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond LEPATRE, à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de la commune comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2018 : **218 098.99€**

Recettes de l'exercice 2018 : **255 780.92 €**

Intégration du budget EAU : **97 717.51€**

Excédent de fonctionnement de l'exercice : **408 989.94€**

Investissement :

Dépenses de l'exercice 2018: **96 750.53€**

Recettes de l'exercice 2018 : **179 169.14 €**

RAR Dépense : **470 181.16€** - RAR Recette : **350 203.00€**

Intégration du budget EAU : **146 231.19€**

Excédent d'investissement : **120 828.19€**

Excédent cumulé de l'exercice 2018 : 529 812.13 €

- ✓ **Décide** d'affecter le résultat comme suit :
Report de l'excédent d'investissement Art.001 du Budget Primitif 2019 : **120 828.19€**
Report de l'excédent de fonctionnement Art 002 du Budget Primitif 2019 : **408 989.94€**
- ✓ **Décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes qui restent ainsi : Taxe d'habitation : 11.99%, taxe foncière bâti : 14.99% et taxe foncière non bâti : 43.95%.
- ✓ **Décide** d'attribuer les montants suivants aux associations : Amicale des sapeurs-pompiers: 200 €, Instance de Coordination Locale: 200€, La coopérative scolaire : 1000€, ADMR VILLIERS SAINT GEORGES : 200€, Les Amis du Foyer : 1000 €. Seul M. Rodolphe RENAIIS ne prend pas part au vote étant président du Foyer Rural de la commune.
- ✓ **Décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reverser au S2E77 l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du budget EAU pour un montant de **97 717.51€** et une partie de l'excédent d'investissement du budget EAU pour un montant de **5 282.49€**. **103 000.00€** seront reversés au nouveau syndicat.
- ✓ **Vote** le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :
Fonctionnement : 614 884.94€€
Investissement : 834 696.66€
- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion du service EAU de la commune à l'unanimité des membres présents et représentés
- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond LEPATRE, le Compte Administratif du service EAU de la commune ainsi que le compte de gestion comme suit :
Exploitation :
Dépenses de l'exercice 2018 : **40 155.72€**
Recettes de l'exercice 2018 : **79 021.87€**
Excédent d'exploitation de l'exercice : **97 717.51€**

Investissement :

Dépenses de l'exercice 2018 : **11 070.71€**

Recettes de l'exercice 2018 : **157 301.90€**

Excédent d'investissement de l'exercice 2018 : **146 231.19€**

Excédent cumulé de l'exercice 2018 : 243.948.70 €

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion du CCAS de la commune à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **APPROUVE et SIGNE**, à l'unanimité des membres présents et représentés sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond LEPATRE, le Compte Administratif du CCAS la commune ainsi que le compte de gestion comme suit :
Fonctionnement :
Dépenses de l'exercice 2018 : **3 679.90€**
Recettes de l'exercice 2017 : **6 364.71€**
Excédent de fonctionnement de l'exercice : **2 684.81€**
Investissement :
Il n'y a pas d'investissement.
Excédent cumulé de l'exercice 2018 : 2 684.81 €

- ✓ **Accepte**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de dissoudre la régie de l'EAU, la commune n'ayant plus la compétence de gestion de l'EAU depuis le 1^{er} Janvier 2019.

- ✓ **Accepte**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de transférer à titre provisoire, les compétences de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de l'ouvrage OA29 à SNCF réseau dans le cadre de l'électrification de la ligne ferroviaire PARIS-TROYES.

Informations diverses :

- Mr Jean-François ESNAULT, prend la parole et informe les membres du conseil qu'il a pris en charge le dossier cimetière, des demandes de devis vont être demandées afin de réaliser au cimetière un espace avec des caves-urnes ainsi que la mise en place d'un columbarium. Il informe également, qu'un ossuaire est obligatoire mais pas un caveau provisoire.
Il fait part également du projet de remise en état de la passerelle qui mène à la Motte-Tilly, il doit prendre contact avec le lycée des PANNEVELLES afin de mettre en place une convention de chantier d'insertion afin que les étudiants réalisent ces travaux
- Mr. Hervé MANDON, fait savoir qu'il a fait une demande de devis pour réaliser l'assainissement à la grange communale à deux sociétés : la 1^{ère} Test Ingénierie : 720.00€ TTC la 2^{ème} Défi : 600.00€ TTC.
Le conseil valide le 2^{ème} devis et autorise le maire en engageant les travaux.
- Mr. Le Maire informe que la chasse aux œufs de Pâques aura lieu le lundi 22 Avril à partir de 10h00 à Melz sur Seine.

Séance levée à 18h45.